COMMUNE DE VERNIER

PROJET DE MOTION

au sens des articles 40 et suivants du règlement du Conseil municipal de Vernier

Des chantiers de la Ville de Vernier exemplaires

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

De plus en plus de chantiers publics souhaitent être exemplaires dans le développement durable et plus particulièrement sous l'angle de la dimension sociale, comprenant notamment le respect des conditions de travail et salariales prévues par la loi et les conventions collectives, mais également pour lutter contre le travail au noir ou encore la sous-enchère salariale.

Avec le chantier du quartier de l'Etang ainsi que les importants projets inscrits dans le plan pluriannuel des investissements 2016-2021 la Ville de Vernier et ses mandataires par délégation de maîtrise d'ouvrage vont être de plus en plus confrontés à des chantiers considérables, complexes et se chevauchant temporellement. Ce constat doit nous inciter à la vigilance pour que nos chantiers continuent d'être exemplaires et évitent tout problème avec des entreprises qui ne respecteraient pas les règles.

Dès lors, il apparaît que pour maintenir cet objectif la stratégie mise en place tout récemment par les TPG est digne d'intérêt. En effet, ces derniers, en collaboration avec les partenaires sociaux des métiers du bâtiment (la Fédération des Métiers du Bâtiment et les syndicats UNIA, SIT et SYNA), ont établi un plan de mesures afin de renforcer les contrôles paritaires et vérifier le respect des conditions de travail et sociales prévues par les Conventions Collectives des secteurs du bâtiment et des parcs et jardins, ainsi que les prescriptions en matière de sous-traitance.

En substance, les points importants de ce protocole portent sur les éléments suivants :

1. Intégrer dans les appels d'offres et contrats les dispositions réglementaires relatives à la protection des travailleurs et à en assurer l'application.
2. Constituer un fonds social, par le biais de pénalités financières appliquées aux entreprises fautives, destiné à assurer le respect immédiat et effectif des conditions salariales et de travail prévues par les conventions collectives, respectivement la Loi sur le travail, des employés sur leurs chantiers en cas de manquement de leurs employeurs.
3. Vérifier que les soumissionnaires ou sous-traitants ne font l'objet d'aucune sanction ou poursuite pour violation du droit du travail ou quelconque autre interdiction dans le domaine.

Partant, les groupes Socialistes et Verts demandent au Conseil administratif de s'inspirer de l'approche des TPG et d'entamer dans les meilleurs délais les démarche auprès des mêmes partenaires pour la reprise de ces mesures dans l'ensemble des marchés couverts par les Conventions Collectives des secteurs du bâtiment et des parcs et jardins.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Vernier

invite le Conseil administratif :

1) à entamer les démarches avec les partenaires sociaux des métiers du bâtiment (la Fédération des Métiers du Bâtiment et les syndicats UNIA, SIT et SYNA) pour la mise en œuvre d'un plan de mesures visant au renforcement des contrôles paritaires sur les chantiers de la Ville de Vernier ou sur les chantiers où la Ville de Vernier a délégué sa maîtrise d'ouvrage;

2) à approcher les Fondations immobilières communales afin de les inviter à s'associer à la démarche.

Pour le groupe Socialiste :

Denis Chiaradonna
Jacqueline Locca
Martin Carnino
Jean-Pierre Tombola
Martin Staub
Johan Martens
Leutrim Hebibi
Pablo Marin

Pour le groupe des Verts :

Granit Metushi
Olivier Perroux
Esther Schaufelberger